



Compte rendu de la réunion du 2 novembre 2016

Présents : Mmes BOUDOT, DUSSAUSSOIS, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BLICK, BODSON, BRIQUET, COLOMBIER, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absentes excusées : Mme BROCCQ, HOCHARD (pouvoir à M. SARRAZIN), LAMARQUE (pouvoir à Mme SEGUIN).

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Travaux d'enfouissement complémentaires du réseau électrique dans la Grande Rue
- Division parcellaire ruelle Saint Honoré

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 2 novembre 2016 : **444 881.10 €**.

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme Delphine DUSSAUSSOIS est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2016 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 13 septembre. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal au titre de la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT :

- Fourniture et pose d'une clôture à l'Espace Maillotin par la société MERLATEAU SARL (Buchères) pour la somme de 4 080 € HT, soit 4 896 € TTC
- Acquisition chez SIPAN SAS (Leclerc) d'un frigo (329.00 € TTC), d'un micro-ondes (49.00 €) pour la mairie et d'une remorque (563.90 € TTC)
- Acquisition chez ROCHA (Buchères) d'un nettoyeur haute pression (299 € TTC), d'un taille-haies (339 € TTC), d'une débroussailleuse (360 € TTC) et d'un souffleur (289 € TTC).

Budget principal : opérations modificatives comptables : Le conseil municipal décide d'opérer les opérations modificatives comptables suivantes :

Compte D2041582 (Bâtiments et installations)	+ 1 800.00 €
Compte D21311/21 (Hôtel de Ville)	- 9 100.00 €
Compte D21318/21 (Autres bâtiments publics)	+ 5 000.00 €
Compte D21571/21 (Matériel roulant)	+ 600.00 €
Compte D2158/21 (Autres installations, matériel et outillage techniques)	+ 1 300.00 €
Compte D2188/21 (Autres immobilisations corporelles)	+ 400.00 €

Adopté à l'unanimité

Budget annexe lotissement : remboursement anticipé de l'emprunt et opérations modificatives comptables : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement anticipé de l'emprunt de 100 000 € contracté auprès de la Caisse d'Épargne Champagne Ardenne.

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal décide d'opérer les opérations modificatives comptables suivantes :

Compte D605/011 (Achats de matériels, équipements et travaux)	+ 33 576.00 €
Compte D608/043 (Frais accessoires sur terrains en cours d'am.)	+ 1 430.00 €
Compte D66111/66(Intérêts réglés à l'échéance)	+ 1 430.00 €
Compte D1641/16 (Emprunts en euros)	+ 100 000.00 €
Compte D3351/040 (Terrains)	+ 33 576.00 €

Compte R7133/042 (variation des en-cours de production de biens)	+ 33 576.00 €
Compte R796/043 (Transferts de charges financières)	+ 1 430.00 €
Compte R168741/16 (Communes membres du GFP)	+ 133 576.00 €
Compte R7015/70 (Ventes de terrains à aménager)	+ 1 430.00 €

Adopté à l'unanimité

SPL-XDEMAT : avenant à la convention de prestations intégrées pour l'utilisation de « Xcontact » et « Xfactures » : Le conseil municipal décide de ne pas adhérer pour le moment aux nouveaux services proposés par la SPL XDEMAT.

Assainissement pluvial RD 960 et la Chaussée : état d'avancement : Les travaux sont quasiment terminés. Le « rampant » direction « Piney-Troyes » a fait l'objet d'observations de la part de la commune sur sa faible inclinaison. Il a été repris mais reste à être validé. Des petits travaux complémentaires ont été réalisés (bicouche, ...). Des demandes de versements d'acompte de subvention ont été sollicitées. Une réflexion doit être entreprise pour résoudre les problèmes d'eaux pluviales qui subsistent dans la Chaussée.

Le conseil municipal fait part des observations qu'il a constatées :

- terre non stabilisée, bâche nécessaire
- nécessité de prévoir un entretien régulier par une entreprise
- travaux d'arasement incomplets sur la RD 960

Monsieur Jean-Luc SECLIER propose la date du 22 novembre pour réunir la commission « Patrimoine » pour évaluer les travaux effectués et programmer une seconde tranche si nécessaire.

Cérémonie du 11 novembre : Rassemblement fixé à 9 heures 45 au cimetière.

Lotissement communal « Derrière le Clos » : actualités et réflexion sur la partie restante : Tous les lots sont vendus et 1 seul reste à encaisser. A ce jour, une surface de 9 000 m² n'a pas été affectée. Aussi, il est suggéré au conseil municipal de faire plusieurs propositions pour prévoir la ou les destinations futures de cette surface disponible. La commission « Patrimoine » se réunira le 22 novembre à 19 heures pour évoquer ce sujet.

Réflexion sur l'aménagement des différents espaces de loisirs : A ce jour, les écoles n'ont plus besoin du terrain qui avait été mis à leur disposition dans la grande rue. D'autre part, le groupe scolaire souhaiterait bénéficier d'espaces sportifs à proximité des classes. Ainsi, deux espaces dédiés aux loisirs et aux sports peuvent être aménagés pour répondre aux besoins de toutes les générations. Il est proposé de confier à la commission « Patrimoine » cette mission. La commission « Patrimoine » se réunira le 22 novembre à 19 heures pour évoquer ce sujet.

Acceptation de chèque : Le conseil municipal accepte d'encaisser le chèque des Impôts de 32 € au titre du dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti accordé par l'Etat pour les terres agricoles et le chèque de 50 € pour la mise à disposition de l'Espace Maillotin le samedi 15 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité

Taxe d'aménagement : Le conseil municipal décide de ne pas apporter de changement (taux maintenu à 5 % et pas d'exonération)

Demande de mise à disposition de l'Espace Maillotin : Le conseil municipal accepte de mettre à disposition de Monsieur GOMMERY Arnaud et Madame ZORIJ Nathalie l'Espace Maillotin le samedi 3 décembre 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, sous réserve que la salle des fêtes soit louée le même jour.

Adopté à l'unanimité

Vente de la parcelle ZB 143 (ancienne réserve incendie RD 960) : Le conseil municipal accepte de céder à M. et Mme MILLARD la parcelle cadastrée ZB 143 lieudit Tertre Saint Loup pour l'euro symbolique. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant qui sera réalisé par Maître COSSARD et précise que les frais de notaire devront être pris en charge par les acquéreurs.

Adopté à l'unanimité

RD 86 : aménagement de sécurité à programmer : Le conseil municipal valide la pose de coussins berlinois RD 86 (route de Bouranton) dont le montant s'élève à 6 218.52 € HT, soit 7 462.22 € TTC et sollicite le concours financier du Conseil Départemental de l'Aube au titre des aménagements de sécurité de nature à limiter la vitesse en agglomération sur les routes départementales.

Adopté à l'unanimité

Travaux d'enfouissement complémentaires du réseau électrique dans la Grande Rue : Le conseil municipal charge le SDEA de la réalisation de l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, du réseau de télécommunications et des travaux induits sur l'installation communale d'éclairage public sur deux tronçons de la Grande Rue ; la participation de la commune étant évaluée à 10 886 € pour la tronçon 1 et 13 150 € pour le tronçon 2.

Adopté à l'unanimité

Division parcellaire ruelle Saint Honoré : Le conseil municipal accepte de céder à M. et Mme David CHAPOT l'ancienne réserve incendie ruelle Saint Honoré pour l'euro symbolique, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant qui sera réalisé par Maître COSSARD, précise que les frais relatifs à la division parcellaire seront pris en charge par la commune et que les frais de notaire devront être pris en charge par les acquéreurs.

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la dernière réunion de la CCAS (distribution du colis des anciens le 18 décembre à partir de 9 heures 30), du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Vaire (affouages avec réunion préalable au vu des faibles quantités disponibles), du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Rouilly-Sacey (dissolution prévue au 1^{er} janvier 2017) et de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne ».

Questions et communications diverses : Monsieur le Maire propose de mettre en place un mât d'éclairage public ruelle du Tertre Saint Loup. Un devis a été demandé en ce sens.

Séance levée à 22 heures 30

Prochaine réunion le 22 novembre 2016 à 19 heures